

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 07 MARS 2019

DELIBERATION N°2019.00083

**APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT FINANCIER PROJET
URBAIN REGIONAL (PUR) CONSEIL REGIONAL, VILLE DE ROCHE LA
MOLIERE, SAINT ETIENNE METROPOLE**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 28 février 2019

Nombre de membres en exercice : 69

Nombre de présents : 55

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de voix : 55

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER,
M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE,
M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Paul CELLE,
M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER,
Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Claude CHARVIN,
M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Luc DEGRAIX,
M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON,
M. Christian FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE, Mme Andonella FLECHET,
M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON,
Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, M. Rémy GUYOT,
M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK,
Mme Siham LABICH, M. Claude LIOGIER, M. Michel MAISONNETTE, M. Gérard MANET,
Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE,
M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT,
M. Jean-Marc SARDAT, M. Joseph SOTTON, M. Gilbert SOULIER,
M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY,
M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

Membres titulaires absents excusés :

Mme Nicole AUBOURDY, M. Bernard BONNET, M. Jean-Claude FLACHAT,
Mme Annie GREGOIRE, Mme Delphine JUSSELME, M. Bernard LAGET,
M. Yves LECOCQ, M. Pascal MAJONCHI, M. Yves MORAND, M. Marc PETIT,
M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Claude SCHALK,
M. Gérard TARDY

Secrétaire de Séance :

M. Marc CHASSALIBENE

RECU EN PREFECTURE

Le 19 mars 2019

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20190307-D20190008310-DE

DATE D'AFFICHAGE :20190319

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 07 MARS 2019

APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT FINANCIER PROJET URBAIN REGIONAL (PUR) CONSEIL REGIONAL, VILLE DE ROCHE LA MOLIERE, SAINT ETIENNE METROPOLE

Dans le cadre du Contrat de Plan Etat Région 2015-2020 approuvé par délibération du Conseil Communautaire du 07 décembre 2017, le Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes s'est engagé au financement des projets de renouvellement urbain sur les quartiers du Contrat de ville à hauteur de 22 M€ répartis comme suit :

- 12 M€ sur les sites classés en projets d'intérêt régional par l'ANRU (PRIR) ;
- 6 M€ sur d'autres sites du Contrat de ville présentant des signes de fragilité urbaine au travers de projets urbains régionaux (PUR) ;
- 4 M€ sur la programmation du Contrat de ville en lien avec la gestion urbaine et sociale de proximité.

La Région souhaite décliner ses engagements dans les PUR par :

- des conventions cadre communales entre le Conseil Régional et les communes concernées. Lorsque la Métropole est maître d'ouvrage, elle est également amenée à signer ces conventions communales ;
- des dossiers de subvention par opération. Sur ce point, une décision ultérieure de Saint-Etienne Métropole sera nécessaire pour permettre de faire les appels de fonds auprès de la Région sur la base de montages financiers précis.

La présente convention cadre a pour objet de fixer les modalités de partenariat entre la Région Auvergne-Rhône-Alpes, la Ville de Roche la Molière et Saint Etienne Métropole pour la mise en œuvre à l'échelle communale du Projet Urbain Régional (PUR) portant sur le quartier de la Varenne.

La Région Auvergne-Rhône-Alpes, la Ville de Roche la Molière et Saint-Etienne Métropole, forts d'une analyse complémentaire et partagée autour des enjeux de renouvellement urbain sur la ville et plus particulièrement sur le quartier de la Varenne s'accordent sur les objectifs suivants :

- favoriser les liaisons piétonnes entre l'Habitat, les équipements et la zone commerciale,
- sécuriser l'entrée du collège et mettre en œuvre des modes doux pour conforter le lien avec le centre-ville, restructurer et adapter certains équipements culturels et sportifs existant sur le quartier,
- aménager la friche urbaine disponible (9 000 m²). Le programme prévisionnel prévoit la construction d'habitat, une maison médicale, un parking arboré et un espace de proximité complémentaire à l'espace commercial. Il est précisé que ce programme opérationnel devra prendre en compte les contraintes actuelles identifiées en matière d'assainissement à l'échelle de la commune,

- aménager les voiries publiques à la suite des programmes économiques, portés par l'équipementier et la surface commerciale présents sur le quartier.

Le coût prévisionnel global du PUR de la Varenne s'élève à un montant de 4,2 M€ HT. Sur les 14 opérations constitutives du PUR de la Varenne, 3 opérations sont soutenues financièrement par la Région dans le cadre des PUR à hauteur de 1 194 443 €. Les opérations sont les suivantes :

- aménagement de 80 places de stationnement face au collège Louis Grüner, création d'espaces végétalisés avec éclairage public et système de gestion des eaux pluviales (maitrisés d'ouvrage ville et Saint Etienne Métropole). Participation régionale : 179 776 € ;
- construction d'un équipement neuf à usage de vestiaires et tribunes de 180 places, avec salles de réunion et local de stockage (maitrise d'ouvrage ville). Participation régionale : 755 224 € ;
- réhabilitation thermique et la mise en accessibilité du gymnase de la Varenne (maitrise d'ouvrage ville). Participation régionale : 259 443 €.

La participation prévisionnelle de Saint-Etienne Métropole au projet global s'élève à un montant de 512 404 €. Elle se répartie comme suit :

| Intitulé de l'opération | Montant de l'opération | Participation Saint-Etienne Métropole |
|--|-------------------------------|--|
| Aménagement de 80 places de stationnement face au collège, création d'espaces végétalisés, éclairage public et travaux de gestion des eaux pluviales | 251 220 € | 50 244 € |
| Aménagement sécuritaire du tronçon devant Intermarché | 222 600 € | 159 000 € |
| Reprise du plateau et raccordement sur chemin piétonnier à créer | 10 600 € | 10 600 € |
| Aménagement d'un plateau traversant surélevé sur l'ensemble du rond-point comprenant des enrobés, les tracés, la panneautique, les traçages et les frais annexes | 228 960 € | 228 960 € |
| Création d'une voirie sur la sortie sur CD 3 (LEAR) par une bretelle et un aménagement sécuritaire central pour accès des camions | 63 600 € | 63 600 € |
| TOTAL | 776 980 € | 512 404 € |

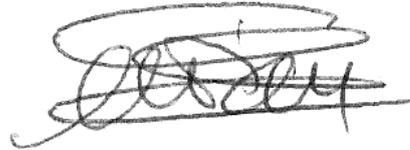
La convention cadre, conclue jusqu'au 31 décembre 2020, est annexée à la présente délibération.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve le projet de convention de partenariat Projet Urbain Régional entre la Région Auvergne-Rhône-Alpes, la Ville de Roche-la-Molière et Saint-Etienne Métropole,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention et tout document se référant à ce dossier.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

**Pour extrait,
Le Président,**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', written over a horizontal line.

Gaël PERDRIAU